

COMMUNE DE RENCUREL (ISERE)
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2015

Présents au début de la séance : Mme Marylène SERRAT, MM. Didier LATTARD, Michel EYMARD, Christian STANZER, Michel FOURRIER, Pierre JEANSELME, Fabrice RENCUREL.

Arrivée en cours de séance : Mme Cécile BRAIDA

Excusés : Hélène LUCZYSZYN, Pierre POLESELLO, Patrick PILARSKI

Secrétaires de séance : Michel EYMARD et Mylène BORRELLI.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Il liste les points à l'ordre du jour et propose de rajouter à l'ordre du jour démontage de la chaudière du Centre des Coulmes.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Puis il donne lecture du compte-rendu de la séance du 30 avril 2015. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1. ONF : délivrance de bois, affouage

Monsieur le Maire informe que l'ONF a défini un programme de martelage au canton des Coulmes pour la délivrance dans le cadre de l'affouage (59 m3 dans la parcelle 7).

Il propose de reconduire l'affouage avec les mêmes modalités qu'en 2014 et propose Hélène LUCZYSZYN, Michel FOURRIER, Pierre POLESELLO comme garants.

L'affouage se déroulera les samedis 29 août 2015 et 5 septembre 2015.

Les affouagistes doivent s'inscrire en mairie au plus tard le 30 juin 2015 et signer le règlement.

Une réunion sur l'organisation rassemblant les affouagistes est prévue le mardi 30 juin à 19h à la mairie.

Monsieur le Maire propose de fixer les frais d'affouage à 50€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le programme de martelage et les modalités de l'affouage. Il autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de délivrance dans le cadre de l'affouage.

2. Subvention aux associations

Cécile BRAIDA prend part à la séance.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'association Rencurel Animation Initiative pour l'octroi d'une subvention afin de mener à bien le projet de restauration de la « cabane d'Emile » au Belvédère, cabane construite selon les procédés traditionnels à l'occasion de la fête de la charbonnière, en 1998.

Les travaux d'un montant 3 274.80 € TTC, consistent en la remise en état de la toiture. De plus le changement de la fenêtre et la réparation de la porte sont à envisager.

Quand le Syndicat d'Initiative a organisé la fête de la Charbonnière en 1998, concrétisée par la construction de la cabane typique d'un charbonnier et la réalisation d'une charbonnière, les bénéfices de la vente du charbon et de la fête, soit 1 867.33 €, ont été mis de côté.

L'association Rencurel Animation Initiative indique que cette somme serait utilisée pour les travaux.

Monsieur le Maire et des élus ont rencontré les membres de l'association RAI afin de discuter des travaux

à envisager sur la cabane et du montant du devis fourni qui paraît disproportionné par rapport à l'objet du projet.

Monsieur le Maire indique que du bois est stocké à La Scie et pourrait servir pour le toit.

Les élus décident de se réunir sur place avec l'association RAI et l'entreprise Sylva Charpente afin de décider des travaux et des matériaux à utiliser.

- Demande de subvention de l'association Ecran libre qui organise une résidence cinématographique à Presles et des projections dans différentes communes du territoire.

Une projection (très suivie) a eu lieu en juillet dernier dans la salle du Coucourou. L'association a sollicité la commune pour reconduire l'opération dans les mêmes conditions. L'année dernière l'association a été subventionnée par la CCBI. Cette année aucune subvention n'est attribuée. Ecran Libre sollicite une subvention de la commune. Le Conseil municipal se prononcera sur cette demande après réception des documents comptables demandés à l'association.

3. Travaux la Scie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du devis établi par l'entreprise Glénat (Ludovic Giry) concernant l'installation de la chaudière fioul à La Scie. Le devis s'élève à 3 783,00 € HT.

Il informe le conseil que la cuve à fioul, qui sera installée à l'intérieur, étant une cuve standard il faut faire une cuve de rétention.

Le mode de chauffage actuel est au gaz. La société Primagaz, notre fournisseur, et propriétaire de la cuve, nous facture des frais d'enlèvement pour 317.73 € HT et des frais de reprise de gaz pour 550 € HT soit un total de 868 € environ.

Mais le gaz restant dans la cuve est racheté par Primagaz. A l'heure actuelle la jauge marque 55 %, la société Primagaz reverserait 1400 € HT environ. En finalité l'opération aurait un solde positif de 500 € environ pour la commune.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de demander à Primagaz de procéder à l'enlèvement de la cuve de gaz à la scie et autorise monsieur le Maire à signer le devis concernant l'installation de la chaudière fioul avec l'entreprise Glénat.

4. Démontage de la chaudière du Centre des Coulmes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des devis établis par l'entreprise Glénat pour enlever la chaudière au centre des Coulmes suite aux travaux de raccordement au réseau de chaleur du Col de Romeyère, d'une part, et pour le nettoyage de la cuve à fioul, d'autre part.

Le devis de démontage de la chaudière s'élève à 2 862 € et le devis de nettoyage de la cuve à 1 144 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de démontage de la chaudière.

Le devis de nettoyage de la cuve est laissé en instance dans l'attente d'un devis pour l'évacuation et le transport de ladite cuve.

5. Gestion du bâtiment d'accueil du col de Romeyère et de la salle hors sac

Afin de ne pas entacher d'illégalité la délibération et de ne pas exposer les élus à un délit de prise illégale d'intérêt il est demandé à M. Michel FOURRIER et M. Fabrice RENCUREL de ne pas prendre part au débat, ni au vote, dans la mesure où l'association dont ils sont membres peut se porter candidate.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail dérogatoire de 23 mois, passé avec

l'association « Les Amis des Coulmes », du bâtiment d'accueil du Col de Romeyère et de la salle hors - sac arrive à échéance le 31 mai 2015.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 30 avril le Conseil municipal avait mandaté Pierre JEANSELME pour animer un groupe de travail ayant pour objet l'élaboration de propositions relatives à la gestion future du bâtiment d'accueil du Col de Romeyère et de la salle hors-sac à lui soumettre lors de sa prochaine réunion, le 21 mai 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe pour une Délégation de Service Publique (DSP) simplifiée pour le bâtiment d'accueil, d'une durée de 3 ans, dont les modalités seront à présenter au conseil du mois de juillet 2015, et autorise monsieur le Maire à signer une Convention d'Occupation du Domaine Public pour 4 mois, à compter du 1^{er} juin 2015, avec l'association des Amis des Coulmes, le temps que la consultation en vue de la DSP soit effectuée.

Le conseil municipal souhaite aussi que soit demandé la convention entre le foyer de fond et la CCBI.

5. Centrales villageoises

Michel EYMARD, 1^{er} adjoint, informe le Conseil Municipal du projet de centrales villageoises qui est en train de mettre en place sur le territoire de la Communauté de communes du Vercors.

M. le Président de la C.C.V., Pierre-Louis Fillet, et Rhône-Alpes Energie Environnement ont indiqué qu'il serait judicieux de voir si le périmètre de la future SAS destinée à porter le projet de centrales Villageoises « VercorSoleil », qui est en train de se mettre en place, pourrait être élargi à la commune de Rencurel.

Michel EYMARD rend compte de l'entretien qu'il a eu avec M. Jean-Eric de Rango du comité de pilotage de Centrales Villageoises Vercors, en vue de cet élargissement du périmètre du projet

Il donne lecture de la présentation faite aux élus de Saint-Julien-en-Vercors qui explique le sens et les détails du projet et plaide pour que notre commune rejoigne le projet, la commune s'engageant simplement à mettre à disposition, le cas échéant, un toit communal qui serait conforme aux caractéristiques attendues pour l'installation de panneaux photovoltaïques et à soutenir l'initiative auprès de la population.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'élargissement du périmètre de VercorSoleil au territoire de la commune de Rencurel.

6. Information sur les programmes de développement touristique

Michel EYMARD informe le Conseil municipal des travaux de la Commission tourisme de la CCBI portant sur la préparation du dossier de candidature de l'Espace Valléen Vercors à la procédure POIA 2014-2020.

Séance levée à 21h00

Prochain conseil :

Cécile BRAIDA

Marylène SERRAT

Didier LATTARD

Michel EYMARD

Christian STANZER

Michel FOURRIER

Pierre JEANSELME

Fabrice RENCUREL